

Politique

Transparence et divulgation

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} mars 2023

Date de la prochaine révision :
31 décembre 2026

Signataires autorisés

| | |
|---|------|
| Approuvée par : Conseil d'administration de FinDev Canada | Date |
| Avalisée par : Comité des opérations et de la gouvernance de FinDev Canada | Date |
| Recommandée par : Chef de la direction | Date |

Grille de contrôle

| | |
|--|---|
| Nom de la politique : | Politique sur la transparence et la divulgation |
| Responsable de la politique : | Vice-président, Stratégie et engagement |
| Surveillant de la politique : | Équipe chargée de la stratégie et de l'engagement |
| Version : | 2.0 |
| Recommandée par : | Chef de la direction |
| Avalisée par : | Comité des opérations et de la gouvernance de FinDev Canada |
| Approuvée par : | Conseil d'administration |
| Date d'entrée en vigueur : | 1 ^{er} mars 2023 |
| Date de la prochaine révision : | 31 décembre 2026 |
| Nom de fichier : | Politique transparence et divulgation |

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. OBJET ET PRINCIPES | 4 |
| 2. TYPES DE DIVULGATIONS | 5 |
| 2.1 DIVULGATIONS D'INFORMATION GÉNÉRALE SUR L'ENTREPRISE | 5 |
| A. <i>FACILITÉS SPÉCIALES</i> | 6 |
| B. <i>POLITIQUES DE L'ENTREPRISE</i> | 6 |
| 2.2 DIVULGATIONS D'INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS | 7 |
| A. <i>DIVULGATION D'INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS REGROUPÉES</i> .. | 7 |
| B. <i>DIVULGATION D'INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS INDIVIDUELLES</i> .. | 8 |
| 3. EXCLUSIONS | 11 |
| 3.1 INFORMATION SENSIBLE SUR LE PLAN COMMERCIAL | 11 |
| 3.2 INFORMATION SANS RAPPORT AVEC LA REDDITION DE COMPTES PUBLIQUE | 12 |
| 3.3 TRANSACTIONS EXCLUES | 13 |
| 3.4 AUTRE | 13 |
| 4 RAPPORTS ET REDDITION DE COMPTES | 13 |
| 5 RÔLES OPÉRATIONNELS | 14 |
| 6 ESCALADE HIÉRARCHIQUE ET EXCEPTIONS | 14 |
| 7 APPLICATION | 14 |
| 8 DATE DE RÉVISION | 15 |
| ANNEXE A – TERMES DÉFINIS | 16 |
| ANNEXE B – MODÈLE DE DIVULGATION D'INFORMATION INITIALE SUR DES TRANSACTIONS INDIVIDUELLES (TRANSACTIONS EN PHASE D'EXAMEN) | 20 |

1. OBJET ET PRINCIPES

FinDev Canada est l'Institut de financement du développement Canada inc., une société d'État mise sur pied en 2018 dont le mandat est de fournir des solutions financières au secteur privé et de mobiliser du capital privé dans les pays en développement. Nous avons comme buts de renforcer le pouvoir économique des femmes, de développer des marchés locaux et de lutter contre les changements climatiques, d'une manière compatible avec les priorités du Canada en matière de développement international.

La divulgation d'informations par FinDev Canada permet de faire connaître l'exécution du mandat de FinDev Canada et de susciter la confiance à son égard. Elle est essentielle pour démontrer la reddition de comptes publique. En tant que société d'État, FinDev Canada prend au sérieux sa responsabilité de transparence concernant ses activités de financement et d'investissement. De même, FinDev Canada est consciente de la nécessité de protéger certaines informations sensibles sur le plan commercial et/ou certains renseignements personnels ou autrement restreints concernant ses clients du secteur privé ou d'autres parties prenantes.

La présente politique énonce l'engagement de FinDev Canada à l'égard de la transparence de ses activités commerciales et établit le cadre de la divulgation systématique et proactive de l'information s'y rapportant, notamment :

- la publication d'informations relatives à la planification et au rendement de l'entreprise;
- la publication d'informations sur des activités transactionnelles, y compris en ce qui concerne les risques, les mesures d'atténuation et les impacts environnementaux et sociaux (ci-après « **ES** »), ainsi que les impacts prévus sur le développement liés à une transaction; et
- la publication d'informations sur les plaintes et autres activités relatives au Mécanisme de responsabilisation indépendant (ci-après « **MRI** »).

En divulguant ces informations, FinDev Canada est guidée par les principes suivants :

- l'obtention du consentement du client à la divulgation d'informations relatives à la transaction; et
- l'utilisation du site Web de FinDev Canada (findevcanada.ca) comme principal véhicule de publication des divulgations.

La présente politique met à jour et remplace la Politique de divulgation provisoire (2018). Des procédures internes pour accompagner et mettre en œuvre cette politique de 2018 seront élaborées en 2023.

Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le corps de la présente politique le sont à l'annexe A.

2. TYPES DE DIVULGATIONS

FinDev Canada s'engage à divulguer l'information relative : a) aux activités générales de l'entreprise, y compris les politiques de l'entreprise, les facilités spéciales et les activités relatives au MRI, et b) aux activités transactionnelles (à l'échelle des transactions individuelles et du portefeuille).

2.1 DIVULGATIONS D'INFORMATION GÉNÉRALE SUR L'ENTREPRISE

FinDev Canada cherche à divulguer des informations générales sur ses plans d'affaires, ses résultats (impact sur le développement et aspect financier), ses rapports, ses services, ses produits et ses politiques clés, y compris, mais sans s'y limiter :

- la performance de l'entreprise et les activités de l'année précédente telles que présentées en détail dans son **Rapport annuel**, y compris les états financiers et les informations relatives au climat (p. ex. l'empreinte carbone de l'ensemble du portefeuille), ainsi que les données sur l'inclusion, la diversité et l'équité en ce qui concerne ses organes de gouvernance et son personnel;
- les activités prévues, le budget de l'entreprise et les projections financières présentés en détail dans le résumé **du plan d'entreprise annuel**, tel que déposé au Parlement;
- les frais de déplacement et d'hébergement des membres de son conseil d'administration et de son chef de la direction; et
- les principales politiques de l'entreprise, y compris, sans s'y limiter, celles spécifiées à la section 2.1(B) (Politiques de l'entreprise).

En tant qu'institution de financement du développement du Canada, FinDev Canada doit respecter un certain nombre d'obligations de déclaration à l'égard de certaines organisations internationales dont le Canada est membre, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). À titre d'exemple, FinDev Canada est tenu d'exposer ses activités de financement et d'investissement à l'OCDE,

dans le cadre de l'engagement du Canada à rendre compte de l'aide publique au développement. FinDev Canada fait un compte rendu à ces organismes internationaux par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada.

FinDev Canada fournit également de l'information à d'autres organisations, par exemple au secrétariat des Principes directeurs de la gestion d'impact. En outre, FinDev Canada fournit des rapports conformément aux recommandations du groupe de travail sur les divulgations d'informations financières relatives au climat.

A. FACILITÉS SPÉCIALES

FinDev Canada peut à l'occasion gérer des mécanismes de financement financés par d'autres sources. Au moment de la publication de la présente politique, FinDev Canada dispose d'une facilité d'assistance technique (ci-après « **Facilité d'assistance technique** ») pour des projets du marché et pour accroître la capacité de ses clients dans les domaines de la diversité des genres, de la gestion des risques ES, de l'action climatique, de la gestion des données et de la performance d'entreprise. FinDev Canada gère également un mécanisme de financement mixte, connu sous le nom de « **Mécanisme de financement 2X Canada** », qui cherche à investir dans des transactions plus risquées qui visent à améliorer le bien-être socio-économique de populations mal desservies et vulnérables, y compris, en particulier, de femmes. La facilité d'assistance technique et le mécanisme de financement 2X Canada sont financés par Affaires mondiales Canada.

Les rapports sur les facilités spéciales telles que la facilité d'assistance technique et le mécanisme de financement 2X Canada sont inclus dans le rapport annuel de FinDev Canada et sur la page dédiée à chacune des facilités sur le site Web de FinDev Canada.

B. POLITIQUES DE L'ENTREPRISE

i. Généralités

FinDev Canada publie ses principales politiques et procédures et ses cadres de référence clés sur son site Web. Ces politiques comprennent les suivantes :

- Politique environnementale et sociale;
- Cadre de référence de l'impact sur le développement;
- Politique d'égalité des genres;
- Politique en matière de changements climatiques;

- Politique et procédures relatives au MRI;
- Code de conduite; et
- Politique sur la transparence et la divulgation.

Toute disposition sur la transparence et la divulgation relative à l'information contenue dans une politique ou une procédure de FinDev Canada est assujettie à la présente politique.

ii. Mécanisme de responsabilisation indépendant

FinDev Canada a mis en place un mécanisme de responsabilisation indépendant pour répondre aux préoccupations des personnes ou des collectivités qui allèguent qu'un préjudice réel ou potentiel a été ou pourrait être causé par le fait que FinDev Canada n'a pas respecté ses propres politiques ES relatives à une transaction, ou les dispositions de la présente politique sur la transparence et la divulgation. La politique et les procédures relatives au MRI contiennent des dispositions sur la transparence et la divulgation relative à l'information, qui sont assujetties à la présente politique. Les informations sur la pratique du MRI concernant la divulgation des plaintes se trouvent dans la politique et les procédures relatives au MRI.

2.2 DIVULGATIONS D'INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS

Sous réserve de l'obtention du consentement du client concerné (et du consentement de tout copropriétaire ou co-investisseur, selon le cas), FinDev Canada s'engage à divulguer certaines informations sur son activité transactionnelle, tant sur les transactions individuelles que les transactions regroupées.

A. DIVULGATION D'INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS REGROUPÉES

FinDev Canada divulguera l'information regroupée suivante sur les transactions actives (ci-après « **Information regroupée** ») :

- le volume d'activités par secteur;
- les régions des activités;
- le type d'activité de financement et d'investissement;
- les principaux indicateurs d'impacts sur le développement; et
- l'empreinte carbone.

Moment de la divulgation

L'Information regroupée sera affichée sur le site Web de FinDev Canada et mise à jour sur une base trimestrielle, au plus tard soixante (60) jours civils après la fin de chaque trimestre d'exercice, alors que l'information regroupée sur l'empreinte carbone du portefeuille de FinDev Canada ne sera divulguée que sur une base annuelle.

B. DIVULGATION D'INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS INDIVIDUELLES

Comme condition de soutien, FinDev Canada exige que ses clients consentent à la divulgation de certaines informations, comme indiqué ci-dessous.

i. Transactions en phase d'examen

FinDev Canada divulguera sur son site Web les informations suivantes concernant chaque transaction en phase d'examen dans le cadre de la « **Divulgation d'information initiale sur la transaction** » :

- Nom du client (y compris le nom d'autres parties concernées, telles que le parrain du projet, le gestionnaire de fonds/l'associé, le cas échéant);
- Dates pertinentes, y compris la date de publication de la divulgation d'information initiale sur la transaction et la date de signature¹;
- Lieu (c'est-à-dire le[s] pays) des activités de l'entreprise;
- Domiciliation (c'est-à-dire le lieu d'organisation/de constitution du client, y compris d'autres parties concernées, telles que le parrain du projet, le gestionnaire de fonds/l'associé, le cas échéant);
- Type d'activité de financement et d'investissement (c.-à-d., emprunt ou capitaux propres);
- Description générale de la transaction/du projet/de l'activité commerciale;
- Montant et devise de l'activité de financement et d'investissement (prévus ou réels);
- Entreprise canadienne impliquée (le cas échéant);
- Secteur d'activité;
- Catégorie de risque ES anticipée;
- Priorités en matière d'impact prévu sur le développement;

¹ Au moment de la divulgation d'information initiale sur la transaction, cette date n'est pas disponible, mais ce champ d'information sera mis à jour au moment de la signature.

- Divulgations d'information supplémentaires requises pour les transactions de catégorie A et les transactions de catégorie FI 1 (voir la section 2.2(B)(iii)(a) (Transactions de catégorie A et transactions de catégorie FI 1) (le cas échéant); et
- Divulgations d'information supplémentaires requises pour les transactions 2X Canada (voir la section 2.2(B)(iii)(b)(Transactions 2X Canada) (si applicable).

Toute exception ou tout cas de non-conformité aux exigences ci-dessus sera évalué conformément à la section 6 (Escalade hiérarchique et exceptions).

Un modèle de divulgation d'information sur les transactions individuelles se trouve à l'annexe B. Ce modèle peut être révisé de temps à autre, à la discrétion de la direction de FinDev Canada.

Si une transaction en phase d'examen n'est pas finalement conclue pour quelque raison que ce soit, toute divulgation d'information faite à l'égard de cette transaction en phase d'examen sera retirée du site Web de FinDev Canada.

Moment de la divulgation

La divulgation d'information initiale sur la transaction sera affichée sur le site Web de FinDev Canada au moins trente (30) jours civils avant la date de signature de chaque transaction.

ii. Transactions actives

Un « **Résumé de divulgation d'information sur la transaction** » sera préparé pour chaque transaction active, qui décrira l'évaluation ES, y inclut le type d'informations ES examinées pour l'évaluation ES, les normes par rapport auxquelles la transaction a été évaluée, et si la transaction respecte ces normes; ainsi que l'impact prévu sur le développement.

Chaque résumé de divulgation d'information sur la transaction sera fourni au client à des fins d'examen avant sa publication.

L'information relative aux transactions individuelles demeurera accessible au public sur le site Web de FinDev Canada pendant la durée de la transaction active, après quoi elle pourra être retirée et archivée conformément aux pratiques de conservation de FinDev Canada.

Moment de la divulgation

Le résumé de divulgation d'information sur la transaction sera affiché sur le site Web de FinDev Canada au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours civils après la date de signature de chaque transaction.

iii. Divulgations d'information sur les transactions spéciales

a. Transactions de catégorie A et transactions de catégorie FI 1

Lorsqu'une transaction en phase d'examen est une transaction de catégorie A ou une transaction de catégorie FI 1, FinDev Canada exige les divulgations d'information supplémentaires suivantes dans le cadre de la divulgation d'information initiale sur la transaction :

- Le client (ou la contrepartie pertinente) sera encouragé à publier sur son site Web l'information ES disponible, comme l'évaluation de l'impact ES du projet ou, pour une transaction de catégorie FI 1, le système de gestion ES, de sorte que FinDev Canada puisse afficher des liens vers l'information pertinente sur le site Web de FinDev Canada; et
- FinDev Canada divulguera sur son site Web, dans le cadre de la divulgation d'information initiale sur la transaction, que la transaction en phase d'examen est une transaction de catégorie A ou une transaction de catégorie FI 1.

FinDev Canada peut exclure le financement de projets ou d'activités de catégorie A de l'utilisation des produits lorsqu'il s'agit de financer ou d'investir dans des intermédiaires financiers qui seraient autrement classés dans la catégorie FI 1; dans ces cas, la transaction serait classée dans la catégorie FI 2 ou FI 3.

Moment de la divulgation

Inclus dans la divulgation d'information initiale sur la transaction qui sera affichée sur le site Web de FinDev Canada au moins trente (30) jours civils avant la date de signature de chaque transaction.

Une fois la transaction signée, FinDev Canada inclura un résumé des principales mesures prévues dans le Plan d'action ES (sous réserve du consentement requis du client, y compris le consentement de tout coprêteur ou co-investisseur, le cas échéant) dans le Résumé de divulgation d'information sur la transaction.

Moment de la divulgation

Inclus dans le Résumé de divulgation d'information sur la transaction qui sera affiché sur le site Web de FinDev Canada au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours civils après la date de signature de chaque transaction.

b. Transactions 2X Canada

Si une transaction en phase d'examen est soutenue par (en tout ou en partie) le mécanisme de financement 2X Canada, FinDev Canada divulguera dans le cadre de la divulgation d'information initiale sur la transaction : i) la participation du mécanisme de financement 2X Canada, et ii) le montant de l'engagement de 2X Canada.

Moment de la divulgation

Inclus dans la divulgation d'information initiale sur la transaction qui sera affichée sur le site Web de FinDev Canada au moins trente (30) jours civils avant la date de signature de chaque transaction.

3. EXCLUSIONS

Les pratiques de divulgation d'information de FinDev Canada doivent refléter ses obligations légales et son souci de protéger l'information confidentielle confiée par ses clients et d'autres parties dans le cours normal de ses activités, ainsi que ses propres informations confidentielles.

3.1 INFORMATION SENSIBLE SUR LE PLAN COMMERCIAL

FinDev Canada ne divulguera pas publiquement d'information relative à une capacité concurrentielle (« **Information sensible sur le plan commercial** »), ce qui comprend (sans s'y limiter) ce qui suit :

- de l'information importante non publique telle que définie par les lois sur les valeurs mobilières applicables;
- de l'information financière, commerciale ou d'autres informations exclusives, une information sur la propriété intellectuelle ou toute autre information non publique qui a été divulguée à FinDev Canada en vertu d'une obligation de confidentialité;
- de l'information financière, commerciale ou d'autres informations exclusives de tiers lorsque la divulgation de cette information pourrait nuire au tiers concerné, y compris les rapports d'évaluation de projets et les documents préparés par FinDev Canada et/ou ses conseillers juridiques, consultants ou conseillers externes;

- de l'information dont la divulgation pourrait s'avérer préjudiciable aux intérêts économiques du Canada ou du pays où un client a des activités;
- des procédures, délibérations et dossiers du conseil d'administration de FinDev Canada et de ses comités, du conseil consultatif de FinDev Canada ou de tout autre comité décisionnel interne (tel que le comité de triage, le comité d'investissement, le comité d'assistance technique, le comité des opérations et de la gouvernance, le comité de gestion des risques), y compris la documentation créée pour être utilisée par le conseil d'administration, le conseil consultatif ou l'un des organismes ou comités susmentionnés, ou pour leur être présentée; et
- de l'information financière, commerciale ou exclusive qui pourrait s'avérer avoir une incidence sur les activités de FinDev Canada sur les marchés financiers, ou auxquelles ces marchés pourraient être sensibles ou qui pourraient s'avérer nuire à la position concurrentielle de FinDev Canada, y compris, mais sans s'y limiter, les détails des investissements de liquidités, les estimations des emprunts futurs ou des remboursements d'emprunts, les taux d'intérêt ou les taux de rendement prévus, les frais et les ratios financiers.

3.2 INFORMATION SANS RAPPORT AVEC LA REDDITION DE COMPTES PUBLIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente politique, FinDev Canada ne divulguera pas d'informations qui ne sont pas liées à la reddition de comptes publique (sous réserve des lois applicables). Ces informations comprennent (sans limitation) ce qui suit :

- une information sur la propriété intellectuelle de FinDev Canada ou une information relative à son administration interne, à ses opérations ou à ses activités, qu'elles soient ou non liées à une transaction, y compris des notes internes, des mémorandums et une correspondance par ou entre des membres du personnel de FinDev Canada, y compris une information relative aux processus de délibération interne chez FinDev Canada, telle que des rapports d'évaluation de projet ou des évaluations de crédit qui sont produits à des fins internes seulement;
- l'information dont la divulgation pourrait constituer une menace pour la sécurité nationale du Canada ou d'autres pays, ou violer toute loi applicable;
- l'information relative aux processus de passation de marchés présentés par des soumissionnaires potentiels, y compris l'information de pré-qualification, les offres, les propositions ou les cotations de prix, ou les enregistrements des processus délibératifs y afférents;

- les renseignements personnels ou liés à l'emploi concernant des membres du personnel de FinDev Canada. Les renseignements personnels seront administrés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; et
- l'information confidentielle, y compris les conseils, l'information, les points de vue et les opinions fournis à FinDev Canada par des conseillers professionnels et des consultants, tels que, mais sans s'y limiter, des conseils juridiques ou une correspondance avec des conseillers juridiques internes ou externes, l'information relative à des questions faisant l'objet de négociations ou de litiges, et l'information relative aux mesures disciplinaires et aux enquêtes produites par FinDev Canada ou pour son compte.

3.3 TRANSACTIONS EXCLUES

FinDev Canada ne divulguera pas d'information sur des transactions qui sont :

- des augmentations de capitaux propres existants (directs ou indirects) pour éviter une dilution; et
- un financement de secours, sauf si le financement est accordé pour démarrer de nouvelles activités.

3.4 AUTRE

FinDev Canada s'engage à divulguer les circonstances dans lesquelles elle ne peut pas se conformer aux conditions importantes de la présente politique et à fournir l'information standard dès la levée de la contrainte, le cas échéant.

4 RAPPORTS ET REDDITION DE COMPTES

Le chef de la direction de FinDev Canada est responsable de la mise en œuvre de la présente politique et elle remettra un rapport annuel au conseil d'administration de FinDev Canada sur toute exception ou tout cas de non-conformité importante.

5 RÔLES OPÉRATIONNELS

La responsabilité, la gestion et la surveillance du consentement à la divulgation d'information sur les transactions relèvent de la compétence de l'équipe chargée de la stratégie et de l'engagement.

L'équipe chargée de la stratégie et de l'engagement est responsable du signalement et de l'escalade hiérarchique des risques potentiels ou réels au [responsable de la politique].

| Rôle | Partie responsable |
|-----------------------------|---|
| Responsable de la politique | Vice-président, Stratégie et engagement |
| Surveillant de la politique | Équipe chargée de la stratégie et de l'engagement |

6 ESCALADE HIÉRARCHIQUE ET EXCEPTIONS

Toute exception ou situation de non-conformité à la présente politique doit être évaluée par le surveillant de la politique et transmise au responsable de la politique à des fins de résolution et d'approbation. Les demandes d'exception ou de dérogation doivent :

- (a) indiquer la ou les section(s) de la politique auxquelles l'exception s'applique;
- (b) évaluer le(s) risque(s) posé(s) par l'exception ou les exceptions proposée(s);
- (c) décrire les contrôles à mettre en place pour atténuer ces risques, s'il y a lieu;
- (d) préciser la période de validité ou la date de réexamen de l'exception.

Un processus sera établi par le responsable de la politique pour relever, enregistrer et signaler les exceptions ou les cas de non-conformité à la présente politique.

7 APPLICATION

Sauf indication contraire, la présente politique s'applique à toutes les activités de financement et d'investissement de FinDev Canada. Au titre de la section 2.2(B) (Divulgation d'information sur les transactions individuelles), la Politique de divulgation provisoire (2018) s'appliquera à toute activité de financement et

d'investissement qui est déjà en phase de diligence raisonnable avant la date d'entrée en vigueur de la présente politique.

8 DATE DE RÉVISION

La présente politique sur la transparence et la divulgation prend effet à la date indiquée sur la première de couverture de la présente politique et elle fait l'objet d'une révision dans les trois (3) ans suivant son entrée en vigueur, ou plus tôt si les circonstances le justifient.

Les demandes de renseignements concernant la présente politique peuvent être envoyées à l'adresse info@findevcanada.ca.

ANNEXE A – TERMES DÉFINIS

| Terminologie | Définition |
|---|--|
| 2X Canada (Mécanisme de financement) | A le sens donné à ce terme à la section 2.1(A)(Facilités spéciales). |
| Activités de financement et d'investissement | Désigne une exposition à un emprunt ou des capitaux propres, mais exclut un soutien financier sous forme d'assistance technique. |
| Assistance technique | Désigne un outil qui complète les activités commerciales d'un client, ainsi que les initiatives à l'échelle du marché, non liées à un client, qui permettent à FinDev Canada de faire progresser ses objectifs d'impact sur le développement : développement du marché, renforcement du pouvoir économique des femmes et action climatique. |
| Capitaux propres | Désigne une prise de participation directe de FinDev Canada ou une prise de participation privée de FinDev Canada dans un fonds. |
| Client | Désigne : i) un emprunteur qui est contractuellement tenu de faire tous les paiements de principal et d'intérêts sur l'encours de la dette à l'égard de FinDev Canada, ou ii) une entreprise ou un fonds qui a reçu un investissement directement de FinDev Canada en échange de rendements financiers. |
| Critères de performance de la SFI | Désigne les <i>Critères de performance en matière de durabilité environnementale et sociale</i> (désignées sous le nom de <i>Critères de performance</i>) établis par la SFI, la division de prêt au secteur privé du groupe de la Banque mondiale. Les critères de performance ont été établis pour fournir des conseils aux entreprises sur la manière de relever les risques et déterminer les impacts. Ils sont conçus pour aider à éviter, atténuer et gérer les risques et les impacts dans le cadre d'une activité commerciale durable, y compris l'engagement des parties prenantes et les obligations de divulgation d'information d'un client en ce qui concerne des activités à l'échelle de projet. |
| Date de signature | Désigne la date à laquelle un accord transactionnel définitif relatif à une activité de financement et d'investissement est entièrement exécuté par toutes les parties et entre en vigueur. |

| | |
|---|--|
| Divulgence d'information initiale sur la transaction | A le sens donné à ce terme à la section 2.2(B)i) (Transactions en phase d'examen). |
| Emprunt | Désigne un prêt ou une garantie fourni par FinDev Canada. |
| Évaluation de l'impact ES | Désigne l'évaluation des risques et des impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités d'un projet ou d'une activité commerciale, l'évaluation des solutions de rechange et la conception de mesures d'atténuation, de gestion et de surveillance appropriées. |
| Facilité d'assistance technique | A le sens donné à ce terme à la section 2.1(A) (Facilités spéciales). |
| FI 1 - Transaction de catégorie FI 1 | Désigne une transaction avec un intermédiaire financier dont le portefeuille comprend, ou devrait comprendre, une exposition financière importante à des activités commerciales comportant des risques ou des impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels importants qui sont divers, irréversibles ou sans précédent (catégorie A ES), à condition que FinDev Canada n'ait pas exclu le financement de tels projets ou activités de l'utilisation des produits de FinDev Canada. |
| FI 2 | Désigne une situation où le portefeuille existant ou proposé d'un intermédiaire financier est composé, ou est censé être composé, d'activités commerciales présentant des risques ou des impacts environnementaux ou sociaux potentiels limités, peu nombreux, généralement spécifiques au site, largement réversibles et facilement traités par des mesures d'atténuation; ou comprend un nombre très limité d'activités commerciales présentant des risques ou des impacts environnementaux ou sociaux potentiels importants, divers, irréversibles ou sans précédent. |
| FI 3 | Désigne une situation où le portefeuille existant ou proposé d'un intermédiaire financier comprend une exposition financière à des activités commerciales qui ont principalement des impacts environnementaux ou sociaux négatifs minimes ou nuls. |
| Financement de secours | Désigne le financement fourni à un client, lequel financement est raisonnablement nécessaire pour : i) remédier à une violation ou à un défaut (ou à une violation ou à un défaut potentiel) du client en vertu de tout accord de financement de |

| | |
|---|--|
| | dette auquel le client est partie, ii) fournir des liquidités au client dans la mesure nécessaire pour financer ses opérations courantes, dans des circonstances où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que le défaut de fournir de telles liquidités ait un effet négatif important sur le client, ou iii) se conformer aux lois, règles ou règlements applicables en matière d'exigences de capital. |
| Information regroupée | A le sens donné à ce terme à la section 2.2(A)(Divulgation d'information sur les transactions regroupées). |
| Information sensible sur le plan commercial | A le sens donné à ce terme à la section 3(a) (Information sensible sur le plan commercial). |
| Mécanisme de responsabilisation indépendant (MRI) | Désigne une procédure indépendante visant à répondre aux préoccupations de personnes ou de collectivités qui allèguent qu'un préjudice réel ou potentiel est survenu, ou pourrait survenir, en raison d'un manquement de FinDev Canada à ses propres politiques ES ou relativement à une transaction, ou aux dispositions de la présente politique sur la transparence et la divulgation. |
| Plan d'action ES | Désigne un plan d'action qui définit des mesures spécifiques à être entreprises par une contrepartie pour permettre le respect des exigences environnementales et sociales applicables. |
| Responsable de la politique | Désigne le cadre supérieur responsable des questions visées par la présente politique. Cela inclut la responsabilité de veiller au développement, à la mise en œuvre et à la maintenance de la politique. |
| Résumé de divulgation d'information sur la transaction | A le sens donné à ce terme à la section 2.2(B)(ii) (Transaction active). |
| Surveillant de la politique | Désigne l'autorité responsable de la surveillance, de l'assurance et de l'attestation de la conformité à la présente politique, et également responsable du signalement des cas de non-conformité au responsable de la politique (si le surveillant de la politique est différent du responsable de la politique). |
| Système de gestion ES | Désigne une approche méthodologique de la gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux de manière structurée et continue, adaptée à la nature et à l'échelle du projet ou de l'activité commerciale, favorisant une performance |

| | |
|--------------------------------------|--|
| | environnementale et sociale saine et durable, et pouvant conduire à de meilleurs résultats financiers, sociaux et environnementaux. |
| Transaction | Désigne collectivement les transactions en phase d'examen et les transactions actives. |
| Transaction active | Désigne une transaction qui était auparavant une transaction en cours d'examen et qui a été signée et est en vigueur. |
| Transaction de catégorie A | Désigne une transaction qui a été classée dans la catégorie A selon une évaluation par rapport aux <i>Critères de performance en matière de durabilité environnementale et sociale</i> de la Société financière internationale (ci-après « SFI »). Une transaction est classée dans la catégorie A lorsqu'elle est susceptible d'avoir des risques et/ou des impacts environnementaux ou sociaux négatifs importants, divers, irréversibles ou sans précédent. |
| Transaction en cours d'examen | Désigne une transaction en cours d'examen par FinDev Canada pour des activités de financement et d'investissement qui n'a pas encore été signée. |

ANNEXE B – MODÈLE DE DIVULGATION D'INFORMATION INITIALE SUR DES TRANSACTIONS INDIVIDUELLES (TRANSACTIONS EN PHASE D'EXAMEN)

| N° | Catégorie | Information |
|----|---|-------------|
| 1 | Nom du client (y compris le nom d'autres parties concernées, telles que le parrain du projet, le gestionnaire de fonds/l'associé, le cas échéant) | |
| 2 | Date de la notification publique (c'est-à-dire la divulgation d'information initiale sur la transaction) (jj/mm/aa) | |
| 3 | Date de signature ² (jj/mm/aa) | |
| 4 | Lieu (c'est-à-dire le[s] pays) des activités commerciales | |
| 5 | Domiciliation (c'est-à-dire le lieu d'organisation/de constitution de l'entreprise, y compris d'autres parties concernées, telles que le parrain du projet, le gestionnaire de fonds/l'associé, le cas échéant) | |

² Au moment de la divulgation d'information initiale sur la transaction, cette date n'est pas disponible, mais ce champ d'information sera mis à jour au moment de la signature.

| | | |
|----|--|--|
| 6 | Type d'activité de financement et d'investissement (c.-à-d., emprunt ou capitaux propres) | |
| 7 | Description générale de la transaction/du projet/ de l'activité commerciale | |
| 8 | Montant et devise de l'activité de financement et d'investissement (c'est-à-dire, prévus ou réels) | |
| 9 | Entreprise canadienne impliquée (oui/non) (le cas échéant) | |
| 10 | Secteur d'activité | |
| 11 | Catégorie de risque ES anticipée | |
| 12 | Priorités en matière d'impact prévu sur le développement | |

Information supplémentaire pour certaines transactions

| Transactions de catégorie A et transactions de catégorie FI 1 | | |
|---|--|--|
| 13 | <ul style="list-style-type: none"> a. Nom du projet (le cas échéant) b. Coordonnées du client (parrain du projet ou autre personne-ressource pertinente) c. Lien vers l'évaluation de l'impact ES ou le système de gestion ES (si disponible) | |
| Transactions 2X Canada | | |
| 14 | Engagement du mécanisme de financement 2X Canada (oui/non) | |
| 15 | Montant et devise de l'engagement du mécanisme de financement 2X Canada <i>*L'engagement de FinDev Canada est indiqué à la ligne 8.</i> | |